

Sol en sable stabilisé

Le sol en sable stabilisé est une solution simple et durable adaptée à l'aménagement extérieur de zones piétonnes ou d'espaces ouverts à une circulation légère.

PRODUITS CONSEILLÉS

COULEUR GRISE



TRADIBAT™ 85



DURABAT®

FINITIONS



TRADIFARGE® PLUS







SUPERBLANC® 42,5 PM



SABLE

DISPONIBLE EN
VRAC



	25 KG	USAGE PÉDESTRE UNIQUEMENT*
	35 KG	
	35 KG	USAGE PÉDESTRE ET CIRCULATION LÉGÈRE.
	35 KG	

Compatible uniquement hors des zones à fortes gélivités.
> Applications usage pédestre uniquement
• Chemin piétonnier (allée de jardin, allée forestière...)
• Terrain de pétanque

> Application circulation légère
• Véhicule léger jusqu'à 3,5 T

MISE EN ŒUVRE



Délais d'accessibilité après réalisation :

Il est recommandé d'attendre au moins 4 jours que la prise du liant soit faite et que la cure soit terminée.

1 LA PREPARATION DU SUPPORT

- La surface de la plate-forme doit donc être insubmersible.
- Prévoir à cet effet une pente d'au moins 2 cm/m, avec un exutoire ne risquant pas de s'obstruer.
- La plate-forme support doit avoir une portance au minimum de classe PF2 (module ≥ 50 MPa). Pour ramener la plate-forme au niveau de portance requis, l'apport d'une couche de forme en grave non traitée (ex : 0/31,5c) compactée sur minimum 20 cm peut s'avérer nécessaire.
- Le support sera nivelé avec une tolérance de + ou - 2 cm. Il sera humidifié avant coulage par temps chaud ou sec.

2 LE MALAXAGE

- En fonction du sable local, une formule vous sera recommandée par le commercial pour se positionner à l'optimum Proctor.
Exemple, formule recommandée pour usage pédestre pour un sable spécifique :
 - *Sable 0/6c Lambourcier : 1960 kg*
 - *Chaux Tradifarge Plus™ : 140 kg*
 - *Eau totale : 154 litres environ*
- Introduire l'eau après un malaxage à sec d'une trentaine de secondes.
- Malaxer avec l'eau totale jusqu'à l'obtention d'un produit homogène.

3 TRANSPORT DU SABLE STABILISÉ

- Il doit être effectué par camion-benne bâché

4 MISE EN ŒUVRE SUR CHANTIER

- La mise en œuvre du sable stabilisé doit être évitée par temps de pluie, ou lorsque la température extérieure est < 5 °C, ou lorsque des gelées sont prévues dans les jours qui suivent la mise en œuvre du matériau.
- Le délai de compactage ne doit pas excéder 2 heures à compter du début de fabrication
- Pré-humidifier le support par temps sec.
- L'épandage du sable stabilisé sur la plate-forme se fait en une seule couche en tenant compte d'un foisonnement de 25 à 30%.
- Le réglage de la surface avant compactage est effectué à la règle manuelle, au râteau, à la niveleuse ou au finisseur suivant la taille du chantier.
- Le compactage intervient dès la fin du réglage, il est réalisé:
 - Soit avec une dame ou une plaque vibrante pour les plus petits chantiers, ou lorsque la largeur de la structure ne permet pas le passage d'un compacteur.
 - Soit avec un compacteur à jante lisse vibrant, réglé à faible amplitude de vibration pour les premières passes et sans vibration pour les passes de finition : ex. rouleau vibrant double bille, classe PV2 – AMANN AR65 – 650 kg.
Chaque passe est effectuée longitudinalement, avec un chevauchement d'une dizaine de centimètres sur le passage précédent.
- L'épaisseur de sable stabilisé après compactage ne doit pas être inférieure à 12cm dans le cas d'un cheminement piétonnier non autorisé à la circulation des véhicules (exceptionnellement 10cm sur plate-forme PF3, cf. fascicule Cimbéton T67). Après compactage, Un léger coup de balai sur la surface permet d'éviter l'aspect lissé laissé par le compacteur et de donner au contraire l'aspect sableux rustique généralement recherché avec ce produit. Vérifier que la planéité finale respecte la tolérance de 1,5cm sous la règle de 3m.
- La cure : une cure devra protéger le matériau d'une évaporation trop rapide. Elle est appliquée immédiatement après compactage par mise en place d'une feuille polyane sur la surface pendant 4 jours au moins.
- Arrêts et reprises de coulage : au droit de chaque reprise de coulage, le matériau déjà en place est découpé verticalement sur toute son épaisseur, afin d'éliminer la partie en biseau avant de reprendre la mise en œuvre.
- Joints de retrait : Pour une voie piétonne, il n'est normalement pas nécessaire de faire des joints de retrait. Délais d'accessibilité après réalisation : Il est recommandé d'attendre au moins 4 jours que la prise du liant soit faite et que la cure soit terminée.